

Association des Copropriétaires
Complexe Boetendael
Av. Château de Walzin 1 à 9 et Av. Brugmann 324-326-328
1180 Uccle
BCE : 0843.471.517

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023

En date du 14 juin 2023, les copropriétaires de l'ACP située au Av. Château de Walzin 1 à 9 et Av. Brugmann 324-326-328 à 1180 Uccle, ont été conviés à assister à une assemblée générale en les locaux de la Brasserie du Prince d'Orange, Av. du Prince d'Orange 1 à 1180 Uccle.

La liste des présences et procurations est établie et déposée sur le bureau, elle restera annexée au registre des procès-verbaux.

1. Validité de l'assemblée générale

a. Vérification du double quorum requis pour les présences

Plus de la moitié des copropriétaires étant présents et/ou représentés (190/288), représentant plus de la moitié des quotités de l'ACP (256.760/373.350°), l'Assemblée est valablement constituée et peut débattre des points repris à l'ordre du jour.

b. Désignation du président et du secrétaire de séance (vote à main levée)

La séance est déclarée ouverte à 18h15 sous la présidence de Monsieur VANDOOREN Pierre suite au vote à main levée.

Le syndic « Atelier Gestion SRL », représenté par François-Xavier PIELTAIN assume la fonction de secrétaire de la séance.

Le secrétaire rédigera le procès-verbal séance tenante et ce dernier sera ensuite imprimé et signé par ses soins et la présidente désignée ci-avant, avant envoi à tous les copropriétaires dans les jours suivant la réunion.

Les votes sont réalisés sur base de bulletins individuels qui seront dépouillés en fin de séance par le Syndic, la présidente de séance et les membres du conseil de copropriété encore présents.

2. Rapport du Syndic sur sa mission (aspects techniques, comptables, etc.)

Le syndic fait état de sa mission auprès de l'assemblée générale.

3. Situation financière de l'association des copropriétaires

a. Explications quant à la reprise de la comptabilité et la mise en place du dossier conformément aux statuts

Lors de la reprise du dossier, il est apparu que l'ancien syndic, l'OP, établissait des décomptes généraux, sans tenir compte des statuts et de la répartition des charges spécifiques au Complexe Boetendael.

Le bilan remis ne permettant pas un encodage clair, la désignation d'un Expert Judiciaire en vue de reconstituer les comptes s'est avérée impérative.

La transmission des éléments comptables et de tout élément permettant la prise en main du dossier s'est réalisée tardivement (désignation Atelier Gestion le 20 octobre 2021 et remise des documents suite à instruction d'une procédure milieu 2022).

Atelier Gestion a pu procéder à l'encodage de toutes les factures émises et reçues depuis le 01/10/2021 jusqu'à ce jour.

Cependant, des éléments sont toujours en attente et le décompte ne peut être finalisé en l'état.

Atelier Gestion transmettra toutes les informations utiles et collaborera avec le nouveau syndic pour que ce dernier puisse reprendre les éléments utiles déjà encodés.

b. Situation financière et présentation du bilan, expressément limité à la période comprise entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

La situation bilantaire ne peut être présentée ce jour au vu des pièces manquantes et des encodages encore à réaliser.

Cet aspect sera traité par le nouveau syndic en collaboration avec Atelier Gestion.

c. Budget prévisionnel des charges courantes - VOTE N° 1

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, le vote est reporté à la prochaine AG.

Le budget actuellement appelé est de 450.000€/an.

d. Approbation des comptes de l'association (période comprise entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022) - VOTE N° 2

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, le vote est reporté à la prochaine AG.

e. Fixation des appels de provisions pour les charges courantes - VOTE N° 3

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, le vote est reporté à la prochaine AG.

f. Fixation des appels de fonds de réserve suivant l'article 3.86, § 3, al. 2 et 3 du Code civil - VOTE N° 4

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, le vote est reporté à la prochaine AG.

4. Évaluation des contrats de fourniture et prestataires de services de l'association – Décision quant à la poursuite des contrats en cours - VOTE N° 5

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, le vote est reporté à la prochaine AG.



5. Détermination des seuils de mise en concurrence – VOTES N° 6 et 7

- a. Seuil sans cahier des charges
- b. Seuil avec établissement de cahier des charges

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, les votes sont reportés à la prochaine AG.

6. État des contentieux et sinistres en cours

- a. Information concernant les procédures en cours

Le syndic fait état des procédures en cours liant l'association des copropriétaires à des tiers :

- ACP COMPLEXE BOETENDAEL / S.A. OFFICE DES PROPRIETAIRES
 - o Désignation de l'Expert Petito dans le cadre de la réédition des comptes établis par l'OP pour compte du Complexe.
 - o Prolongation de la mission de l'Expert Petito jusqu'au 15 août 2023.

- b. État des paiements et procédure de recouvrement

Le point sera réalisé après analyse de la comptabilité par le prochain syndic.

- c. Sinistres en cours

Aucun dossier particulier à épingle.

7. Mise en conformité des Statuts de l'Association des copropriétaires conformément aux articles 3.84 et suivants du Code civil - Décisions

- a. Confirmation de l'existence d'une association des copropriétaires principale (« ACP Complexe » dont les parties communes générales sont le système de chauffage et le parc) aux côtés d'associations de copropriété partielles (« The Ash » – « The Elms » – « The High Trees » – « The Oaks ») – VOTE N° 8

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, le vote est reporté à la prochaine AG.

- b. Détermination du budget à allouer au syndic pour effectuer la mise en conformité des statuts avec droit pour lui de faire appel à un sapiteur de son choix – proposition de budget 3.500,00 € - Modalités de financement – VOTE N° 9

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, le vote est reporté à la prochaine AG.

8. Définition de la quinzaine annuelle pour la tenue de l'AG statutaire – VOTE N° 10

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, le vote est reporté à la prochaine AG.



Une erreur s'est glissée dans la convocation et dans les bulletins de vote. Le point numéro 8 de l'ordre du jour fait référence à un vote n° 10 et le point 9.a. de l'ordre du jour fait lui aussi référence au vote n° 10. Les votes suivants sont repris à partir du vote « n° 10 ».

9. Conseil de Copropriété – Décision

a. Création et composition du conseil – VOTE N° 10

Suivant l'article 3.90 §1^{er} du Nouveau Code Civil, toute copropriété de plus de 20 lots principaux doit avoir un Conseil de Copropriété dont les membres sont élus individuellement.

Le vote n'est donc pas requis et les copropriétaires sont invités à passer aux votes 11 à 15.

b. Élection individuelle des membres – VOTES N° 11 à 16

L'assemblée procède au vote numéro 11 pour la désignation de Mme BONYHADI (repr. ACP The Oaks) en tant que membre du Conseil de Copropriété :

	Quotité	%
OUI	242.490	99,14
ABSTENTION	12.160	
NON	2.110	0,86
TOTAL	256.760	100

Cette décision requiert la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés

LA RESOLUTION EST APPROUVEE

L'assemblée procède au vote numéro 12 pour la désignation de Mme DÉGREMONT (repr. ACP The Ash) en tant que membre du Conseil de Copropriété :

	Quotité	%
OUI	243.990	100
ABSTENTION	12.770	
NON		
TOTAL	256.760	100

Cette décision requiert la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés

LA RESOLUTION EST APPROUVEE

L'assemblée procède au vote numéro 13 pour la désignation de Mme JACQUET (repr. ACP The Oaks et ACP The High Trees) en tant que membre du Conseil de Copropriété :

	Quotité	%
OUI	244.740	97,06
ABSTENTION	4.610	
NON	7.410	2,94
TOTAL	256.760	100



Cette décision requiert la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés

LA RESOLUTION EST APPROUVEE

L'assemblée procède au vote numéro 14 pour la désignation de M. GUILARDIAN (repr. ACP The Ash) en tant que membre du Conseil de Copropriété :

	Quotité	%
OUI	243.990	100
ABSTENTION	12.770	
NON		
TOTAL	256.760	100

Cette décision requiert la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés

LA RESOLUTION EST APPROUVEE

L'assemblée procède au vote numéro 15 pour la désignation de M. VANDOOREN (repr. ACP The Elms) en tant que membre du Conseil de Copropriété :

	Quotité	%
OUI	243.850	99,47
ABSTENTION	11.610	
NON	1.300	0,53
TOTAL	256.760	100

Cette décision requiert la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés

LA RESOLUTION EST APPROUVEE

Le vote n° 16 est sans objet.

10. Commissaire aux comptes - Décision

- a. **Élection du commissaire aux comptes (un copropriétaire ou un bureau comptable) - VOTES N° 17 et 18**

À la majorité des voix et sur demande des représentants des différentes copropriétés, les votes sont reportés à la prochaine AG.

11. Mandat du syndic - Décision

- a. **Élection d'un syndic conventionnel (voir offre et tableau comparatif en annexe)**
i. **Offre de MGS - Meganck Gestion Syndic SRL - VOTE N° 19**

L'assemblée procède au vote numéro 19 pour la désignation du syndic MGS - Meganck Gestion Syndic - représenté par M. Stéphane Meganck - IPI 502.057 - en qualité de syndic conventionnel du Complexe Boetendael suivant l'offre transmise préalablement à la tenue de l'AG - Date de prise d'effet du contrat : 01/07/2023 :



	Quotité	%
OUI	245.620	96,20
ABSTENTION	1.440	
NON	9.700	3,80
TOTAL	256.760	100

Cette décision requiert la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés

LA RESOLUTION EST APPROUVEE

ii. Offre éventuelle à venir avant l'AG (4 refus suite à diverses demandes) – VOTES N° 20 et 21

Sans objet.

b. Mandat à donner pour la signature du contrat de syndic – VOTE N° 22

L'assemblée procède au vote numéro 22 pour le mandat à donner aux personnes suivantes pour la signature du contrat de syndic (Mme Dégremont, Mme Jacquet, M. Guillardian, M. Nobels, M. Vandooren) :

	Quotité	%
OUI	247.600	97,09
ABSTENTION	1.750	
NON	7.410	2,91
TOTAL	256.760	100

Cette décision requiert la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés

LA RESOLUTION EST APPROUVEE

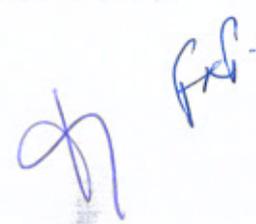
c. Décharge à ATELIER GESTION en qualité de syndic judiciaire – VOTE N° 23

L'assemblée procède au vote numéro 23 pour la décharge à donner au syndic judiciaire Atelier Gestion SRL pour l'exercice de sa mission jusqu'au jour de l'AG :

	Quotité	%
OUI	7.360	3,00
ABSTENTION	11.790	
NON	237.610	97,00
TOTAL	256.760	100

Cette décision requiert la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés

LA RESOLUTION EST REFUSEE



12. Divers

- a. **Modalités de convocation et de tenue des assemblées générales futures (le cas échéant, en distanciel selon le degré de difficulté de l'ordre du jour et en fonction des difficultés rencontrées au cours de l'exercice écoulé)**

Le point sera abordé avec le nouveau syndic.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h45 et le procès-verbal est composé de 7 pages et de ses annexes.

Annexe : Résultats des votes.

Pierre Vandoren


François-Xavier PIELTAIN
IPI 513.311
pieltain@ateliergestion.eu


~~Atelier Gestion s.r.l.~~
Chaussée de Waterloo 868 - 1180 Uccle
02/344.80.26
info@ateliergestion.eu

	Quotés	Personnes	VOTE 11	VOTE 12	VOTE 13	VOTE 14	VOTE 15	VOTE 18	VOTE 22	VOTE 23	
Présent	256 760	190	242490	243990	244740	243990	243850	245620	247600	7360	Pour
Représenté	0	0	12160	12770	4610	12770	11610	1440	1750	11790	Abstention
Absent	116 590	98	2110	0	7410	0	1300	8700	7410	237610	Contre
Présent + Représenté	256 760	190									
Présent + Représenté										3,63%	Résultat vote
Absent	31,23%	34,03%	256760	256760	256760	256760	256760	256760	256760	256760	Total

Totaux	373 950	288									
Ref 1	Quotés	Statut									
ADRESSATER - SANCHEZ DE LARA GARCIA	1300	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
ADAMOWICZ	700	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
AMIRA INVEST sprl	810	Présent	Contre	Abstention	Pour	Abstention	Abstention	Contre	Pour	Contre	
ARNET	860	Absent									
BELGASSURA	760	Absent									
BOGAERT-LEROY	1130	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
CASTILLE	930	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
CAVALLERO	1260	Absent									
CAVELIER	1070	Absent									
COLART	850	Absent									
CRESCENZI	760	Absent									
CURABA	900	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DE COSTER	1150	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DE COSTER	500	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DE COSTER	1150	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DE COSTER	500	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DE COSTER	500	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
De SCHREVEL-BOUDET	670	Absent									
DEBOECK	1500	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DECKERS	720	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DECKERS	910	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DECKERS	1250	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DIGREMONT	820	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
DELATOUR	1120	Absent									
DELATOUR	1410	Absent									
DELTOUR	1030	Absent									
DUMONT	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
ENNASIRI	1350	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
EROGUER	840	Absent									
EVERAERTS	1100	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
FADAN Sprl	740	Absent									
FISHER	780	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
GOLUSHKO	1470	Absent									
GOSSIAUX	1530	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
GUIETTE	1440	Absent									
GUILARDIAN - HANSE	1350	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
HARRAND C.	830	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
HASSON	800	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
HEYLEN	1380	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
KAHLA	1380	Absent									
KARAOLU	890	Absent									
KARL	830	Absent									
LEFEBVRE	790	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
LOECCX	1230	Absent									
MAEYENS - VASSART	1060	Absent									
MANZANA - KAMWANYA	500	Absent									
MATTHEIEM	730	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
MOENS	1320	Absent									
MOFIDIAN	1530	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
MOREAU	1220	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
MOUCHARTE	1190	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
PETRE	810	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
PHAM - DOAM	1260	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
PIERAET	780	Absent									
POLAD - SPADONI	1250	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
POLAD - SPADONI	1560	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
RADZIEJEWski - RADZIEJEWska	870	Absent									
RALET	1560	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
REALYA	900	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
ROBERT	1410	Absent									
RONAMIC SA	980	Absent									
SAINI	1470	Absent									
SANDRON	1150	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
SIRJACOBS - GRATPANCHE	1210	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
SOUWERYN-SCHMIT	1500	Présent	Abstention	Pour	Abstention	Pour	Abstention	Pour	Pour	Contre	
STENJIT	860	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
SUOMI	820	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
TANRIKULU - ROKO	1090	Absent									
THEIA RE	940	Absent									
THEIA RE	700	Absent									
THEIA RE	710	Absent									
THEIA RE	750	Absent									
THEIA RE	790	Absent									
THEIA RE	850	Absent									
THEIA RE	670	Absent									
THEIA RE	680	Absent									
THEIA RE	800	Absent									
THEIA RE	1030	Absent									
THEIA RE	1160	Absent									
THEIA RE	1280	Absent									
THEIA RE	620	Absent									
THEIA RE	740	Absent									
THEIA RE	880	Absent									
TRADEST SPRL	720	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
TRANSCONABAT SPRL	770	Absent									
VAN LERBERGHE	770	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
VAN OSTA	1180	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
VANDERSHELDE	890	Absent									
VANGAELVER - STEVENS	720	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
VANOMMESLAGHE	500	Absent									
VERHEYDEN	1440	Absent									
VILLIERE	830	Absent									
VIRGINIE ZENGBE	540	Absent									
ABDULWHAB	1570	Absent									
ALIZADEH	1770	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
ALLEBOSCH	1280	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	
ASHTON	1380	Absent									

FF

ATIENZA URCELAY	1380	Absent								
AVNETCHI	1550	Absent								
BERLIST	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BILLE	1610	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BISTEAU	1850	Absent								
BOGAERT	1360	Présent	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention	Pour	Pour	Pour	Abstention
BRU	1280	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BUDNIAK Bozena	1360	Absent								
BUREAU DE RADIO & TELEVISION DE RUSS	1340	Absent								
DE MAZARAKY-FUENTES	1300	Absent								
DUMONT	1830	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
FRAINT	1300	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
FRENKEL	1250	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
FREUND	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
GERARD	1530	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
GOLDSANT	1180	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
HAUTAIN	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
HAUTAIN	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
Indivision LELIEVRE - CALOGERA	1000	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
JOOS	1650	Absent								
KEKKONEN - MAGIS	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
KHALEQ	1340	Absent								
KHOURY	1730	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
KHOURY - DE HEU	1470	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
LACOSTE	1810	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
LAMMENS	1000	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
MAHDANI	1670	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
MARC LELI+VE SPRL	1000	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
MARC LELI+VE SPRL	1280	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
MOISSE	1400	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
NIKOLAIKO	1280	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
OTTEVAERE	1070	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
OUTIRBA	1300	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
PALLARD	1000	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
PANI	1300	Absent								
PANIER	1630	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
PARGOV	1360	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
PIHA	1340	Absent								
POLOVYKO	1400	Absent								
POUX	1250	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
POUX	1250	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
ROZENBERG - STEVENS	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
SATTANI - BIJARI	1340	Absent								
SCORIELS	1650	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
SILBERBERG Pascale	1590	Absent								
SITNIKOVAI	1380	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
STERN	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
SURKYN	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
SZWARCENSTAIN	1400	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
TATON	1510	Absent								
TIMSON	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VAN CRAEN	1280	Absent								
VAN DEN BERGE	1320	Absent								
VAN DOREN	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VANDOOREN-SCHUYVEN	1690	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VANHELLEPUTTE	1420	Absent								
VERBRUGGEN-MONQUIGNON	1710	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
WANNANT	1790	Absent								
WAYSSE	1250	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
WOITRIN - Peysaert	1750	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
WYSOCKI - JOUHARI	1400	Absent								
YUSKEL Iyela	1360	Absent								
ADAMS-BELLAKSI	1270	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
ALLOO	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
AWAZI	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
AZIBI - KADRI	1270	Absent								
BERGER-DEIMEL	1420	Absent								
BITAR	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BLOCK Mme	1400	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BLOCK	1400	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BLONDÉL	1270	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BOLLE	1400	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BONHYADI	2720	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BUREL	1480	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Contre
CASSÉ	1580	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
CH Audit SPRL	1090	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
CHTORKH	1710	Absent								
CONSORTS FIEVEZ	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
D'HAVE	1470	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
D'HONDT	1270	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DE BACKER	1380	Absent								
DE BACKER-NUSBAUM	1360	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DE BLIECK	1440	Absent								
DE BOCK	1340	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DE BONDY - CLARIUS	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DE SOUSA	1340	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DECOSTER c/o VLAEMINCK L	1090	Absent								
DEGRAVE - BAUWENS	1760	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DEKER	1460	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DESMECHT - DIEU	1480	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DESTREBECQ - DE HERTOEGH	1090	Absent								
FRANCO	1610	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
GAVANAS	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
GUENING	1480	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
HDANG	1400	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
HOEBEKE	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
HUAUX	1700	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
KINSLER	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
LALLEMAND - DELATRE	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
LANHOVE	2960	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
LAUVAUX	1360	Absent								
LEHRER-MAUERDORF	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
LEROUY	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
LOOSEN	1360	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
MICHEL	1380	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
NOBELS	1460	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre

FR

NOMIKOS	1380	Absent								
PACHTER	1460	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
PANOSKI-GOGOV	1340	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
PASQUARELLI	1460	Absent								
PISC Aeroflot Russian Airlines	1400	Absent								
ROBINS DE SCHNEIDAUER	1670	Absent								
RP DE LA REPUBLIQUE DE BULGARIE / UI	1270	Absent								
SADIA-PEREZ	1550	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
SALA	1460	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
SCHONBERG - ESCHENHEIMER	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention
TOUMA - VERNIER	1090	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VAN DER BREMPT	1380	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VAN DER EYCKEN	1090	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VAN DER HOOF	1340	Absent								
VANDENBRUGGEN	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
WICLAW - FLISZEWSKA	1640	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
WIDUTERS - BERTEAU	1380	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
YAO	1520	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
ZIGAS	1170	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
AKTEN	1340	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
AP MANAGEMENT s.a	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BAILLEUX	1590	Absent								
BARBE-AERTS	1360	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BOLAND	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BOWYADI	1270	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BOOM Laurent	1460	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
BRAJNIS	1280	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
CABACO	1270	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
CASARES	1340	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
DAVAINI & V	1710	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
DE THEUX	1770	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DE VRY	1270	Présent	Abstention	Abstention	Contre	Abstention	Abstention	Contre	Contre	Abstention
DELORGE	1340	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DEMARET - KIRKPATRICK	1690	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DESAMBRE	1440	Présent	Abstention	Abstention	Pour	Abstention	Abstention	Pour	Abstention	Contre
DEVIGH-VIVERMAN	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DOSSOGNE	2000	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DYMANIT	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
DYMIKOV	1320	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
EL FAWAZ	1380	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
FEUER	1570	Absent								
FILIPCHUK	1360	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
FIROUCHANE-SATO	1340	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
FREUND	1340	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
GOLOENBERG ?	1320	Absent								
GOUDESEUNE	1790	Absent								
GRAGER SA	1610	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
HEYMANS	1400	Absent								
HOLVOET	1730	Présent	Abstention	Abstention	Contre	Abstention	Abstention	Contre	Contre	Abstention
HOSSEINI	1300	Présent	Abstention	Abstention	Contre	Abstention	Abstention	Contre	Contre	Abstention
HUSTIN	1420	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
JACQUET	1870	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
KOLEVA	1630	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
LEDENT	1300	Présent	Contre	Abstention	Contre	Abstention	Contre	Contre	Contre	Contre
LIHEU - SPINETTE	1380	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
LEKOVIC - STOJANOVIC	1420	Absent								
LEMAITRE	1490	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
MAILLARD	1080	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
MAILLIE	1400	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
MICA - Schetgen-Goldberg	1850	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
MIRHANIAN - POPESCU	1460	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention
MONOS & UNA	1300	Absent								
NASCIMENTO - SCHUBERT	1460	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
NEURO SRL	1750	Présent	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention	Pour	Abstention	Contre
PALEVA	1440	Absent								
PGA SA	1380	Absent								
PIETTE	1000	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
POLLIO	1650	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
POPESCU - PIERSON	1810	Présent	Abstention	Abstention	Contre	Abstention	Abstention	Contre	Contre	Abstention
ROZENBERG - STEVENS	1830	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
RP DE LA REPUBLIQUE DE BULGARIE / UE	1400	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
SCIUS	1360	Absent								
SHEVCHENKO	1670	Absent								
SURKYN	1320	Absent								
TKS sprl	1460	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
TRAUWAIN	1300	Absent								
VAN COSTER	1550	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VAN DAM - GUYONNAUD	1360	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VAN DER AUWERA	1670	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VAN GUYSEL - DEVRUX	1380	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VANDENBRUGGEN	1270	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VANDEPUT	1440	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
VAZQUEZ IGLESIAS	1400	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre
WILDERS	1000	Absent								
	1530	Présent	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre

Atelier Gestion s.r.l.
Chaussée de Waterloo 868 - 1180 Uccle
02/344.80.26
info@ateliergestion.eu

FA